

Département  
du Bas-Rhin

## COMMUNE DE WINTZENHEIM-KOCHERSBERG

Arrondissement de  
Strasbourg-Campagne

### EXTRAIT du PROCES-VERBAL des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers élus : **11**

Date de la convocation : 9 décembre 2014

Conseillers  
en fonction : **11**

Secrétaire de séance : Richard RUSCH

Conseillers présents : **8**

#### SEANCE du 18 décembre 2014

Etaient présents :

Le président de séance : Alain NORTH.

Les adjoints : Nathalie GEIGER, Patrick GRESSER, Pascal STUTZMANN.

Les conseillers : Christian HUBER, Philippe KLEIN, Richard RUSCH, Caroline WANNINGER, Thomas ROECKEL, Thomas MOLINA, Ludovic STIEBER.

Absents excusés : Alain NORTH, Christian HUBER et Philippe KLEIN.

Procuration : Alain NORTH pour Pascal STUTZMANN.

#### COMPTE-RENDU

1° Le conseil municipal, à l'unanimité des présents et des représentés, déclare que le rapport annuel 2013 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement n'appelle ni observation, ni objection de sa part.

2° Le conseil municipal, à l'unanimité des présents et des représentés, annule et remplace la délibération n° 2014/67 seulement en ce qu'elle autoriser le maire à verser la somme de 56 € à la caisse de l'école avec l'article budgétaire 657361 par la décision de faire un don à l'école de Wintzenheim-Kochersberg de 56 € à l'article budgétaire 6574.

3° Le conseil municipal, à l'unanimité des présents et des représentés, approuve le contrat de territoire Kochersberg-Ackerland-Les Châteaux, proposé par le Conseil Général du Bas-Rhin pour la période 2015-2017. Il autorise le maire à signer ledit contrat.

4° Le conseil municipal, à l'unanimité des présents et des représentés, décide de résilier la convention qui lie la commune à l'Etat pour l'instruction de ses demandes d'occupation du sol et de confier aux services du Conseil Général cette mission à partir du 1<sup>er</sup> avril 2015 pour une redevance de 2 euros par habitant et par an. Il autorise le maire à signer la convention avec le Conseil Général du Bas-Rhin.

5° Le conseil municipal, à l'unanimité des présents et des représentés, décide de signer des promesses de vente en la forme authentique prévue par la délibération du conseil municipal n° 2014/32 en date du 4 avril 2014 :

- Avec Monsieur Thomas SCHMITT et Madame Marina BARABINOT épouse SCHMITT domiciliés au 23C rue du Houblon, à SCHNERSHEIM (Bas-Rhin) concernant la parcelle n° 307/177 section 2, d'une superficie de deux ares et quatre-vint-et-un centiares (2,81 a) pour un montant HT de 42 852,50 € et de 51 423 € TTC ; un acompte de 12855,75 € HT (15 426,90 € TTC) devra être versé dans le délai fixé dans l'avis des sommes à payer qui

sera envoyé par la trésorerie générale trois semaines suivant la signature du présent acte et après transmission de celui-ci au Livre Foncier de Wintzenheim-Kochersberg ;

- Avec Monsieur David PERRIER et Madame Gaële DAMOUR domiciliés au 1 Venelle des Deux Clés à AVENHEIM (Bas-Rhin), concernant la parcelle n° 308/177 section 2, d'une superficie de deux ares et quatre-vingt-sept centiares (2,87 a) pour un montant HT de 43 767,50 € et de 52 521 € TTC ; un acompte de 13 30,25 € HT (15 756,30 € TTC) devra être versé dans le délai fixé dans l'avis des sommes à payer qui sera envoyé par la trésorerie générale trois semaines suivant la signature du présent acte et après transmission de celui-ci au Livre Foncier de Wintzenheim-Kochersberg ;
- Avec Monsieur Takfarinas AMOKRANE et Madame Souad ALIMI épouse AMOKRANE, domiciliée au 42, rue du Maréchal Foch à LINGOSLHEIM (Bas-Rhin), concernant la parcelle n° 309/177 section 2, pour une superficie de trois ares et quatre-vingt-et-un centiares (3,81 a) pour un montant HT de 58 737,50 € et de 70 485 € TTC ; un acompte de 17 621,25 € HT (21 145,50 € TTC) devra être versé dans le délai fixé dans l'avis des sommes à payer qui sera envoyé par la trésorerie générale trois semaines suivant la signature du présent acte et après transmission de celui-ci au Livre Foncier de Wintzenheim-Kochersberg.

6° Le conseil municipal, à l'unanimité des présents et des représentés, adopte les restes à réaliser suivants pour le budget principal :

- le montant des dépenses d'investissement du budget principal à reporter ressort à quatre-vingt-un mille huit cent neuf euros (81 809 €) ;
- le montant des recettes d'investissement du budget principal à reporter ressort à cinquante-sept mille cinq cents euros (57 500 €).

Il autorise le maire à signer ces états et à poursuivre les paiements et les recouvrements dans la limite des crédits figurant sur ces états. Ces écritures seront reprises dans le budget de l'exercice 2015.

7° Le conseil municipal, à l'unanimité des présents et des représentés, adopte les restes à réaliser suivants pour le budget annexe :

- le montant des dépenses d'investissement du budget principal à reporter ressort à sept mille huit cent un euros (7 801 €) ;
- le montant des recettes d'investissement du budget principal à reporter ressort à deux cent vingt-trois mille cent quatre-vingt-quinze euros (223 195 €).

Il autorise le maire à signer ces états et à poursuivre les paiements et les recouvrements dans la limite des crédits figurant sur ces états. Ces écritures seront reprises dans le budget de l'exercice 2015.

Pour extrait conforme, à Wintzenheim-Kochersberg, le 22 décembre 2014.

L'adjoint au maire,  
Pascal STUTZMANN